

Initiative

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 979

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le tourisme à l'université

(pi) Le manque répété de neige aura bientôt davantage contribué à la protection des sites que de multiples actions du WWF. Si un seul hiver sans or blanc n'aurait fait que contribuer à augmenter la quantité d'installations de production de neige artificielle, la répétition du phénomène oblige les promoteurs et offices du tourisme à repenser les investissements qu'ils projetaient et à diversifier leur offre. Car à l'absence de neige correspondra bien évidemment un manque de fonds à investir dans des projets souvent discutables d'aménagement au trax des domaines skiables ou de nouvelles remontées mécaniques, toutes infrastructures qui ont pour conséquence de spécialiser encore plus les stations et d'en faire fuir celles et ceux qui venaient y chercher une nature relativement intacte.

Le hasard a voulu que ce soit en cette période d'incertitude que l'Université de Lausanne édite un numéro de sa revue périodique consacré au thème «Repenser le tourisme», occasion d'annoncer la création d'une chaire du tourisme à l'Ecole des hautes études commerciales. Si cette initiative est en soi une bonne

chose, il faut s'étonner de l'absence de sens critique dans la plupart des contributions proposées au lecteur. Le tourisme y est présenté sous une approche essentiellement économique. Les parts au produit national brut et les milliers de personnes occupées l'emportent généralement sur des notions, certes plus abstraites, telles que l'apport culturel, la sous-utilisation, le reste de l'année, des infrastructures essentiellement hivernales, les conséquences de déferlements massifs ponctuels, etc. Il n'y a guère que Philippe Barraud pour s'élever contre ces travaux en montagne dignes des chantiers autoroutiers et réclamer des

autorités qu'elles utilisent les moyens à leur disposition pour réagir contre cette situation absurde où l'appareil touristique détruit les régions qu'il avait pour mission de développer. Hélas! pour le directeur d'agence, le tourisme n'est guère qu'un marché à appréhender, pour le conseiller d'Etat un apport important à l'économie, pour l'économiste une industrie d'exportation et pour le fonctionnaire un secteur à soutenir. Certes, personne ne manque de rappeler l'attrait d'une «nature encore intacte», qui d'ailleurs, au train où vont les choses, tend à l'être de moins en moins, mais ce rappel n'est qu'un argument de vente et sonne de plus en plus faux.

«Repenser le tourisme» — beau sujet pour un enseignement que l'on espère plus critique que la brochure éditée par l'Alma mater lausannoise. ■

INITIATIVE

Revoir l'AVS

(réd) Les intentions de l'initiative annoncée par le parti socialiste et l'Union syndicale suisse sont bonnes: notamment rehausser les rentes de base, améliorer la situation du conjoint qui n'exerce pas d'activité lucrative, le mariage n'étant plus la seule forme d'union reconnue.

Un principe de base est maintenu: celui de la forte redistribution des revenus, grâce à des cotisations sans plafonnement et des rentes dans un rapport de un à deux entre le minimum et le maximum, comme dans le statut actuel.

Eva Ecoffey, membre du groupe de travail qui a préparé cet avant-projet d'initiative, nous expliquera la semaine prochaine quels sont ses enjeux et dans quel contexte politique et social elle s'inscrit. ■

L'Europe, sans complexe défensif

(suite de l'édito)

une idéologie démocratique se méfiant de tout système de captage ou de détournement du pouvoir délégué. Mais au moment où l'Etat central se mettait en place, les conservateurs, la minorité catholique, les Romands pouvaient eux aussi souhaiter disposer de ce droit de veto. Même s'il semble être tard venu, le référendum est donc incontestablement lié à la Constitution de l'Etat fédéral moderne.

Il serait certes prétentieux pour la Suisse de l'offrir comme modèle à l'ensemble de l'Europe. Du moins pourrait-elle, plutôt que de se résigner à son amoindrissement, s'efforcer de le défendre pour elle-même.

Beaucoup de dispositions du traité de l'EEE porteront sur des questions de principe, telle la suppression de l'indéfendable statut de saisonnier. Le peuple suisse dira oui ou non lors de la ratification du traité et il n'y aura plus à y revenir. Mais beaucoup d'adaptations se feront aussi au fur et à mesure de l'évolution du droit communautaire. Les négociateurs suisses ont demandé un droit de participation aux discussions. Prétention sans perspective. La Communauté après de laborieuses négociations

internes n'acceptera jamais de remettre l'ouvrage sur le métier pour plaire à des tiers.

Ce que la Suisse peut revendiquer en revanche, c'est le droit de faire autrement, dans certaines limites il est vrai: celle de ne pas fausser le jeu, celle de ne pas obtenir de la sorte un avantage «déloyal».

Ce serait le rôle d'une instance paritaire (CE-AELE) de dire si la variante est dans cet esprit compatible avec le droit européen. Sinon, l'Etat aurait à refaire sa copie.

Une approche de ce type aurait les avantages suivants:

— le droit référendaire serait partiellement préservé, avec des adaptations, peut-être liées aux délais nécessaires pour que puisse entrer en vigueur un droit conforme;

— la défense de nos conceptions propres serait plus forte que par la prétention d'influencer ce qui a déjà été décidé par la Communauté. Nous ne faisons pas le poids;

— sans prendre la pose de «la Suisse, démocratie témoin», nous apporterions à l'Europe l'exemple d'un droit éprouvé.

Ce serait mieux que des combats d'arrière-garde!

AG